



ASSEMBLEE GENERALE DU 19 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT MORAL ET COMPTE RENDU D'ACTIVITE

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier de votre présence à cette 2^{ème} Assemblée Générale qui ne peut que nous encourager dans nos actions malgré les dispositions spécifiques de cette année 2020 en raison de la situation sanitaire que nous traversons.

L'Assemblée Générale comme vous le savez, aurait dû avoir lieu en avril, son report en ce jour coïncide à quelques jours près à l'anniversaire de sa création (17/09/2019).

Le nombre d'adhérents depuis la dernière AG progresse, l'année dernière lors de l'ouverture de l'AG nous étions 44, aujourd'hui nous arrivons à 82, soit presque le double.

Cette première année a été riche en contacts, tout d'abord pour présenter l'APPC à nos principaux interlocuteurs : M. LE BRAS et M. GAUTER de la CPM, M. TABART Maire d'Arzon, M. SAMUEL de la SNSM, le Major TROMEUR qui ne peut être présent à cette AG. Cette année a été également celle de l'adhésion de l'APPC à l'UNAN dont nous avons le plaisir d'accueillir son Président M. ROUMAGNAC, ainsi qu'au Comité de Coordination des Associations Arzonnaises (CCAA).

Les objectifs de l'APPC priorisent le dialogue dans nos relations avec nos interlocuteurs et nous souhaitons être force de propositions.

Le Conseil d'Administration dès sa première réunion a mis en place des groupes de travail (Plaisanciers Vigilants, Sécurité, site internet, commission travaux du port, relations UNAN...).

Suite à l'interruption du site initial et la démission du webmaster Alain Tempier, la priorité a été mise tout d'abord pour la poursuite du site internet par l'implication de 2 administrateurs Alain Miceli et Eric Clavreul accompagnés de Gérard CHATRY afin que la communication puisse se poursuivre. En janvier, suite à des contacts établis, la relève a été prise par la Sté DOC 4 ALL qui développe des sites internet. Un partenariat a été établi, le site a été réalisé bénévolement avec en contrepartie la parution du nom de la Sté DOC 4 ALL en bas de page du site. La mise à jour du site et les publications sont dorénavant assurées par notre webmaster interne Gérard CHATRY.

Le site est accessible à tous les plaisanciers, des pages sont dédiées spécifiquement aux adhérents avec leur identifiant. Les inscriptions peuvent se faire en ligne.

En début d'année, des contacts ont été pris par le Groupe de Travail Plaisanciers Vigilants (Gérard CHATRY Alain MICELI et Michel LE GALLIC) auprès de l'Association de Locmiquélic – AUPL pour échanger sur leur expérience lors de la mise en place de Plaisanciers Vigilants,

l'AUPL étant l'initiatrice de ce concept dans le Morbihan. Notre partenariat a abouti à sa mise en place au Port du Crouesty après rencontres et concertations avec M. GAUTER Directeur du Port qui a reçu favorablement notre initiative.

Le GT Sécurité (Annie CASCARO, Claudine CHATRY et Michel LE GALLIC) après contact avec l'UNAN 56 avait programmé des journées « sécurité » en Mai, dont une formation VHF, journées qui ont dû être annulées en raison de la situation sanitaire. Depuis, suite aux contacts établis avec Pierre-Yves LE GUEN responsable « sécurité » au Mille Sabords, un partenariat est établi pour la participation de l'APPC à la journée sécurité du 30 octobre.

Pendant la période de confinement, nous vous avons proposé des visites de pontons pour rassurer de l'état de vos bateaux...

Concernant la vie au Port, depuis 2019, un arrêté municipal limite l'accès au Quai des Voiliers de 00 h à 10 h. Nous avons contacté l'UNAN afin de trouver une solution de « saisonnalité » de cette restriction d'accès. Un courrier commun (UNAN APPC) a été adressé à M. le Maire. M. ROUMAGNAC a rencontré M. le Maire pour lui présenter nos propositions. A ce jour, nous n'avons pas de retour de la Mairie.

oOo

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois depuis la dernière AG

- 2/11/19 – 15/11/2019 --30/11/19 – 22/02/20 – 27/06/20 et le 04/09/20

Suite à la mise en place du Concept Plaisanciers Vigilants, nous avons assuré 2 journées de permanence sur l'esplanade de la Capitainerie les samedis 18 juillet et 8 août. Ces deux journées nous ont permis d'échanger avec les plaisanciers sur ce dispositif et ainsi d'agrandir la communauté des Plaisanciers Vigilants.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises M. GAUTER afin d'échanger sur les différents points évoqués lors de nos CA :

- La mise en place de PV qui a fait l'objet de plusieurs rencontres, la dernière fin mai nous a permis également d'échanger avec le Major Tromeur de la Brigade Maritime de Lorient
- La participation aux Mille Sabords et notamment le partenariat établi avec Pierre-Yves LE GUEN responsable de la journée Sécurité à laquelle l'APPC participera.

CLUPIPP / CONSEIL PORTUAIRE

En juillet a eu lieu les élections partielles au CLUPIPP, deux administrateurs ont été élus Alain MICELI (titulaire) et Joël DIEUAIDE (suppléant). Ils pourront participer au Conseil Portuaire et ainsi représenter les plaisanciers du Crouesty.

L'APPC a été invitée lors du Conseil Portuaire du 12 novembre 2019, j'ai pu donc être présente lors de cette réunion mais n'étant pas membre à part entière, je ne peux pas prendre part aux votes. Les Associations sont nommées au Conseil Portuaire par le Président du Conseil Départemental sur proposition de la CPM.

Les membres du Conseil Portuaire ont été nommés par arrêté le 19 mars 2018 par le Conseil Départemental pour 5 ans. Le renouvellement aura lieu en 2023. Nous ne pouvons que vous inviter à vous inscrire au CLUPIPP, tout plaisancier peut s'y inscrire dès lors qu'il est titulaire d'un contrat au Port d'une durée de 6 mois. Il est donc important de vous y inscrire pour pouvoir participer au vote de vos représentants au Conseil Portuaire. Vous trouverez la procédure d'inscription sur le site de la Capitainerie ou sur le site de l'APPC <https://appc-crouesty.fr>.

Communication :

Notre secrétaire, Benoît CASCARO vous adresse régulièrement la revue de presse transmise par l'UNAN56. Egalement, vous recevez les « INFOS » de l'APPC, vous pouvez également les retrouver dans la page « adhérents » du site de l'APPC.

oOo

Pour l'année 2020, nous poursuivons les actions déjà engagées mais aussi :

Groupe de travail suivi de travaux du Port :

Comme vous le savez des travaux importants sont prévus au Port du Crouesty, nous vous avons informés dernièrement du dépôt en Préfecture de la Déclaration d'intention de projet relatif aux travaux envisagés pour la valorisation du Port. Le lien a été mis en ligne sur le site de l'APPC afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Dans ce cadre, un groupe de travail a été constitué avec Alain MICELI, Benoît CASCARO, Joël DIEUAIDE et Michel HAMON, Michel LE GALLIC. Les adhérents qui le souhaitent peuvent se joindre à ce groupe de travail.

CONVIVIALITE

Le CA souhaitait organiser sous diverses formes des moments de convivialité entre adhérents (pot à terre, pique-nique, sorties en mer...). En début de saison, un pot a été organisé dans un bar du Port. A notre grand regret, en raison des règles sanitaires, nous n'avons pu poursuivre cette démarche. Nous espérons que la situation permettra au plus vite de créer des moments de rencontre.

MILLE SABORDS

Cette année, grâce au soutien de la CPM, nous pourrions être présents au Mille Sabords, nous vous invitons vivement à nous rendre visite au stand de l'APPC et à participer à la journée « SECURITE » organisée par Pierre-Yves LE GUEN le 30 octobre. Annie CASCARO vous apportera les informations complémentaires sur ce sujet dans le déroulement de cette Assemblée.

Voici les informations de l'année écoulée et les objectifs. Je vous remercie de votre attention. Si vous avez des questions n'hésitez pas, avant de donner la parole à notre trésorier Gérard CHATRY, pour la présentation du rapport financier.